



Institut polytechnique de Grenoble

Département Formation Continue
46 Avenue Félix Viallet
38031 Grenoble cedex 1

formation-continue.vae@grenoble-inp.fr

Responsable : Mme M.C. Pirot
Assistante : Mme B. Ravix

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé des informations concernant

- les différentes Validations d'Acquis à Grenoble INP,
- ou le titre d'ingénieur Diplômé par l'Etat (DPE).

Je vous prie de trouver ci-joint des éléments de réponse ainsi que des conseils pour présenter une demande de recevabilité, en fin de document.

Les procédures de validation à l'INP comprennent une étape d'accueil/conseil/recevabilité (pour laquelle vous constituez le dossier d'expertise ci-dessous), et une étape d'évaluation.

L'étape de conseil est gratuite. Chaque candidat potentiel reste libre de son choix jusqu'à la signature du contrat qui a lieu, s'il désire continuer, après la phase de conseil.

Pour la VAE vous pourrez bénéficier d'un accompagnement (payant) à l'écriture du dossier.

La durée d'une procédure est fonction du projet et de votre disponibilité pour constituer votre dossier.

Très cordialement

Mme PIROT

A- Vous avez le projet de reprendre des études ou de compléter une formation, mais vous ne possédez pas le diplôme requis pour entrer en formation. Par contre vous avez une expérience professionnelle et des acquis personnels.

Reportez vous au **A, la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.**

B- Vous pouvez justifier d'une expérience correspondant à l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis peuvent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme.

Reportez-vous au **B, La validation des acquis de l'expérience.**

C- Vous pouvez justifier d'une expérience de cinq années dans des fonctions habituellement confiées à des ingénieurs. Cette expérience concerne un domaine technique ou technologique.

Reportez-vous au **C, le titre d'ingénieur DPE.**

D- Vous avez suivi des études supérieures dans un établissement ou un organisme de formation ressortissant au secteur public ou au secteur privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. Vous désirez vous en prévaloir pour obtenir un diplôme de Grenoble INP.

Reportez-vous au **D, La validation d'études supérieures antérieures.**

A- la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (articles D613-38 à 613-50 du code de l'éducation), dite validation d'accès ou validation 85.

La procédure de validation permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre.

Conditions à remplir

Pour les candidats non titulaires du baccalauréat :

- être âgé de 20 ans au moins
- avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans, ou 3 ans en cas d'échec (à l'exception des sportifs de haut niveau).

Que peut-on faire valider ?

Peuvent donner lieu à validation toute formation suivie par le candidat ainsi que son expérience professionnelle et/ou les connaissances ou les aptitudes qu'il a acquises en stage ou hors de tout système de formation.

Comment commencer une validation « 85 » à Grenoble INP ?

Constituer le dossier de recevabilité décrit à la fin de ce document et l'envoyer à formation-continue.vae@grenoble-inp.fr.

Caractéristiques

Un candidat ne peut être admis que dans l'établissement qui a contrôlé son aptitude à suivre une des formations qu'il dispense, mais il peut déposer plusieurs dossiers.

[Dans les formations dont le nombre d'étudiants est limité, la validation ne peut dispenser les candidats de satisfaire aux épreuves organisées en vue de limiter les effectifs.](#)

Coût de la Validation d'acquis professionnels :

700 euros + inscription + coût des études.

Textes sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

B- La validation des acquis de l'expérience (articles R613-32 à 613-37 du code de l'éducation)

Peuvent donner lieu à validation les activités exercées pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme pour lequel la demande est déposée. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.

Le dossier et le jury

Le dossier présenté par le candidat comprend la description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience.

Ce dossier doit nous être adressé dans les délais préalablement communiqués lors de la phase d'accueil.

Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui au regard de ce dossier.

Comment commencer une validation d'acquis de l'Expérience à Grenoble INP ?

Se renseigner sur le diplôme que l'on souhaite demander (<http://grenoble-inp.fr>).

Constituer le dossier de recevabilité selon les consignes données en fin de ce document, et l'envoyer à formation-continue.vae@grenoble-inp.fr.

Caractéristique

Ne déposer, au cours de la même année civile, et pour un même diplôme, qu'une seule demande dans un seul établissement. Pour des diplômes différents, trois demandes sont possibles par année civile.

Le diplôme en jeu est le même diplôme que celui qui est obtenu par formation initiale (aucune mention spécifique).

Coût de la Validation d'acquis de l'expérience (VAE) à Grenoble INP

Masters, Licences, Diplômes Formation Continue : 800 euros

Diplômes d'ingénieur : 3 000 euros (inscription comprise)

Optionnel : accompagnement pour la conception du dossier VAE : 1 000 euros

Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de VAE peut être partielle, impliquant dans ce cas une reprise d'études ou des travaux, en fonction de la décision du jury. Ces « prescriptions » imposent un coût supplémentaire qui n'est pas compris dans la procédure et qui est calculé en fonction du travail à prévoir.

Textes sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/> ou www.vae.gouv.fr/

C- L'acquisition du titre d'ingénieur DPE.

Cet examen permet à des ingénieurs de fonction d'obtenir un titre d'ingénieur diplômé par validation de leurs expériences et acquis personnels. Cela conduit à la délivrance d'un titre d'ingénieur, délivré par l'état, dans l'une des 24 spécialités existantes (9 à Grenoble INP), par exception aux autres titres d'ingénieur diplômé qui portent la mention de l'école qui a sanctionné une formation d'ingénieur.

Les conditions

Justifier de 5 années de pratique professionnelle dans des fonctions communément attribuées à des ingénieurs.

Les épreuves et les jurys

- Une épreuve d'évaluation de l'expérience, sous forme d'entretien avec un jury particulier, dans l'école (environ 2 heures).

En cas de succès, soutenance d'un mémoire + discussion avec un jury (environ 3 heures).

- Un jury particulier dans l'école, pour les deux épreuves précédentes. Il propose des candidatures au jury national.

Ce jury national statue sur les propositions des jurys particuliers.

Caractéristiques

La procédure DPE est limitée dans le temps et demande beaucoup de travail, ne pas l'entamer durant les périodes professionnellement chargées.

Les sessions d'examens sont fixées à l'avance au niveau national.

Il n'existe pas de validation partielle, mais on peut recommencer la procédure.

Les spécialités DPE à l'INP :

Automatique et informatique industrielle, Eau et environnement, Electronique, Génie Industriel, Génie Physique, Hygiène et sécurité, Informatique, Matériaux, Télécommunications et réseaux.

Comment commencer un « DPE » à GRENOBLE-INP ?

Télécharger le dossier 1 sur le site de l'enseignement supérieur (suivre VAE puis DPE), le compléter et le faire parvenir à Grenoble INP, cellule VAE, bâtiment Pluriel, 701 rue de la piscine, 38402 Saint Martin d'Hères. Les dates d'ouverture des sessions sont définies chaque année par le ministère (sur son site) et se situent « le plus souvent » entre juin et octobre.

Coût de la procédure DPE

80 euros

Liens utiles :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-l-etat.html>

D- La validation d'études supérieures antérieures (articles R613-32 à 613-37 du code de l'éducation)

Peuvent donner lieu à validation, toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation ressortissant au service public ou au secteur privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée.

Le dossier et le jury

Le dossier présenté par le candidat doit expliciter par référence au diplôme postulé les connaissances et aptitudes que celui-ci a acquises au cours des années d'études dont il demande la validation.

Il comprend les diplômes toutes les pièces permettant au jury d'apprécier la nature et le niveau des études. Les diplômes, certificats et documents décrivant les formations doivent être traduits en français et attestés par le consulat du pays concerné.

Le jury procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui au regard du dossier présenté.

Comment commencer une validation d'études supérieures à Grenoble INP ?

Se renseigner sur le diplôme que l'on souhaite demander (pour Grenoble INP : www.Grenoble-inp.fr et/ou demander une documentation aux écoles).

Constituer le dossier de recevabilité décrit à la fin de ce document et l'envoyer à formation-continue.vae@grenoble-inp.fr.

Caractéristique

Un candidat ne peut déposer, au cours de la même année civile et pour un même diplôme, qu'une seule demande et ne peut en saisir qu'un seul établissement. La demande précise le diplôme postulé. S'il postule des diplômes différents, le candidat ne peut au total déposer plus de trois demandes de validation au cours de la même année civile.

Coût de la Validation d'études à Grenoble INP :

700 €(inscription dans l'école comprise)

Texte sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Constituer son dossier d'expertise à l'INP :

Note : la période de conseil/recevabilité est gratuite à l'INP.

Retourner en format virtuel, en un seul envoi les documents suivants à formation-continue.vae@grenoble-inp.fr :

- Le formulaire Grenoble INP ci-dessous
- Le formulaire CERFA 12818 recto verso signé
- Les documents « justifiant de la durée des activités exercées par le candidat et le cas échéant, les certifications ou parties de certifications obtenues et les attestations de formations suivies antérieurement distinguant la durée des périodes de formation initiale ou continue réalisées en situation de travail, en rapport direct avec la certification ciblée ».
- D'une manière générale les « diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant à l'équipe de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études, par exemple l'annexe descriptive du diplôme et les attestations certifiant les crédits européens obtenus ».

Merci de scanner les parties recto et verso signées du formulaire CERFA en seul fichier. Si possible procéder de même par famille de documents (un fichier « diplômes » + un fichier « durée des activités » + un fichier CERFA + formulaire INP) afin de faciliter la transmission à l'interne du dossier complet entre les partenaires de l'équipe. Si certains fichiers sont trop lourds, déposez les sur un serveur accessible à tous et envoyez-nous l'adresse du dépôt.

Inscrivez votre nom dans le nom des fichiers (exemple : DUPONT-validation-diplômes).

Si vous hésitez entre deux diplômes ou entre deux procédures (par exemple entre VAE et VES) constituez deux dossiers.

Demande d'expertise

Phase de recevabilité pour
VAE, VES et Validation 85

Photo d'identité
Facultative

Cadre réservé à
Grenoble INP

Nombre d'années d'expérience professionnelle dans le domaine du diplôme postulé (VAE) :

Nature de l'expérience : emploi, stage, mises en situation etc... :

Principaux diplômes obtenus et année d'obtention :

Principales formations en entreprises et/ou formations non diplômantes :

Avez-vous débuté une démarche de financement pour la Validation, pour la reprise d'études s'il y a lieu, pour votre rémunération en cas de reprise d'études ?

Nom :
Nom d'usage ou marital :
Prénoms :
Adresse, téléphone(s) et adresse mail :

I Validation d'entrée :

r Demande de validation en vue d'intégrer la formation de Grenoble INP menant au diplôme envisagé (A).

Formation que le.a candidat.e désire intégrer :

J'ai déjà pris contact avec le.a responsable de la formation : oui non

II ou voie d'accès souhaitée :

r Demande concernant l'obtention de tout ou partie d'un diplôme

Validation d'études supérieures (E)

Validation d'acquis de l'expérience (C)

Je désire un conseil pour postuler le diplôme d'ingénieur de l'école :

r **Ense3** : L'énergie, l'eau et l'environnement

r **Ensimag** : L'informatique, les mathématiques appliquées et les télécommunications

r **Esisar** : Les systèmes avancés et les réseaux, intégrant électronique, informatique et technologies embarquées.

r **Génie industriel** : de la conception de produits ou de services à la gestion de production et à la logistique

r **Pagora** : les sciences du papier, de la communication imprimées et des biomatériaux

r **Phelma** : la physique, l'électronique et les matériaux

- Le Master :

.....

- La licence pro :

.....

III Pour tous :

Par l'envoi de ce document, je sollicite un avis sur la faisabilité de mon projet. Je comprends que cet avis ne peut engager la décision future de la commission ou du (des) jury(s).

Le

Signature